DIRECTION DE L'AUTONOMIE

APPEL À CANDIDATURES

Pour la désignation de représentant à la commission d'information et de sélection des appels à projets

Secteur de la protection de l'enfance et personne ou familles en difficultés sociales

I. Identification de l'autorité compétente

Madame la Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Maison du Département des Deux-Sèvres
Mail Lucie Aubrac
CS8880
79028 NIORT CEDEX

II. Objet de l'appel à candidatures

Le Département des Deux-Sèvres lance un appel à candidatures en vue de la composition de la Commission d'information et de sélection d'appel à projet (CISAAP). Cette commission rend un avis sur les projets de création, de transformation et d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence exclusive du Département.

Sont recherchés :

- Un représentant d'associations du secteur de la protection de l'enfance (titulaire et suppléant) ;
- Un représentant d'associations de personnes ou familles en difficultés sociales (titulaire et suppléant).

Les personnes retenues siégeront pour une durée de 3 ans avec voix délibérative pour l'ensemble des projets présentés à la commission. Leur mandat est de 3 ans renouvelable. Ils exercent à titre gratuit et participent activement aux travaux de la Commission.

III. Rôle attendu des membres sélectionnés

Les associations et personnes candidates sont invitées à présenter le nom d'un titulaire et d'un suppléant. Les représentants sélectionnés siègent ensuite au sein de la Commission d'information et de sélection d'appel à projet afin non pas de défendre les intérêts propres de leur association mais pour y représenter l'ensemble des usagers ou acteurs du domaine qu'ils incarnent.

Ils ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel à une affaire.

IV. Modalités relatives à la sélection des candidats	
Critères de sélection	Les associations représentées à un autre titre à la CISAAP ne peuvent pas présenter de candidature. Seuls des dossiers complets et transmis dans les délais seront étudiées. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants : › Le nombre d'adhérents de l'association ; › Le volume d'activités ou d'actions dans le domaine observé ; › Le rayonnement de l'association (territoire de présence et d'activité) ; › L'appartenance de l'association à un collectif ou à une fédération régionale ; › La diversité et la spécificité des champs couverts par l'association ;
Composition du dossier de candidature :	› Le dossier de candidature annexé › Les statuts de l'association
Calendrier :	› Date limite de réception des dossiers : 7 décembre 2026 à 00h › Période d'instruction et de sélection : décembre 2026 › Notification de la décision : décembre 2026
Modalités de dépôt :	Les dossiers de candidature sont à adresser, en une seule fois, exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : da-qualite-essms@deux-sevres.fr. L'objet du courriel doit être renseigné comme suit : « Appel à candidatures CISAAP / [Catégorie concernée] ».

Fait à Niort, le 16 NOV 2026

Coralie DENOUES

Présidente du Conseil départemental